

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
COMMUNE DE DOURDAN
SIRET/SIREN
21910200100019
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Monsieur le Maire, Paolo DE CARVALHO
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Madame Christelle ANTUNES – Directrice de l'urbanisme et du Patrimoine
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

3. Contexte de la planification	
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du document et date d'approbation :	
Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, approuvé par décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013, en cours de révision.	
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?	
Le territoire est concerné par : <ul style="list-style-type: none"> - Le projet Essonne 2020 - Le PPRi des vallées de l'Orge et de la Sallemouille - Le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands - Le SAGE Orge-Yvette 	
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU	
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale	
Au moment de l'élaboration de PLU, la procédure d'examen au cas par cas n'était pas encore en vigueur.	
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser la date de l'actualisation	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle	

Annexe II

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui

Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Dourdan

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

10 452 habitants en 2019.

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)		
Superficie par zone	Actuellement	Après évolution
zones U		
zones A		
zones N		

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD n'établit pas d'objectif chiffré de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain mais

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Le projet de la nouvelle Gendarmerie incluant une vingtaine de logement destinés aux gendarmes et leur famille est prévu sur un terrain de 1 ha, aujourd'hui cultivé en grande culture céréalière, localisé rue du Faubourg d'Etampes

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les

territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Terrain d'1 hectare, rue du Faubourg d'Étampes, aujourd'hui cultivé et non bâti, est destiné à l'accueil du projet de gendarmerie et logements des gendarmes. L'emprise au sol des constructions du projet sera inférieure à 20 % de la parcelle pour des raisons d'organisation spatiale indispensable à la sécurité du site de la Gendarmerie, et la sûreté des logements des gendarmes, mais aussi en raison de l'éloignement souhaité des logements vis-à-vis de la rue du Faubourg d'Étampes et la part importante d'espaces verts et paysagers du projet (plantation d'arbres, arbustes et herbacés : 3 strates, gestion écologique des eaux pluviales par bassins d'infiltrations).

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace boisé classé

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et les superficies

Le projet prévoit le déclassement d'un espace agricole cultivé en grande culture, rue du Faubourg d'Étampes, sur une superficie de 1 hectare.

- de créer de nouvelles protections environnementales

Oui Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

Des espaces paysagers plantés et arborés seront créés tout autour du projet, conformément à l'orientation d'aménagement et de programmation, afin d'assurer une insertion paysagère harmonieuse du projet. Des espaces d'infiltration paysagers seront également créés à l'interface avec la zone agricole sur la partie Ouest, et sur l'avant des constructions (en partie Est). Ces bassins d'infiltrations permettront d'assurer une meilleure perméabilité et recharge de la nappe qu'actuellement avec les parcelles agricoles cultivées en grande culture.

- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels

 Oui Non

Si oui, préciser les protections et leurs superficies

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

Le projet faisant l'objet de la présente procédure vise à la construction de la nouvelle gendarmerie de Dourdan, comprenant les bureaux de la brigade ainsi que des logements de fonction, sur une zone actuellement classée A.

Ce projet nécessite l'évolution de plusieurs pièces du PLU :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 - o Deux éléments cartographiques doivent être ajustés : le tracé de la *limite entre l'espace urbain et les espaces agricoles et naturels*, qui doit contourner le projet et donc prendre en compte la modification du zonage sur ce secteur (passage en AUE – à urbaniser pour un équipement), et l'emplacement de la nouvelle gendarmerie localisée vers le site du camping dans le PADD en vigueur
 - o La partie écrite sera également ajustée puisque le PADD actuel identifie le camping comme nouvel emplacement de la gendarmerie et précise un nombre de 25 logements ; il s'agira de corriger ces éléments
- Le plan de zonage
Le plan de zonage doit prendre en compte le passage de la zone A en zone AUE (à urbaniser pour des équipements publics) à l'emplacement de la nouvelle gendarmerie.
- Le règlement : création d'une zone AUE

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

 Oui Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

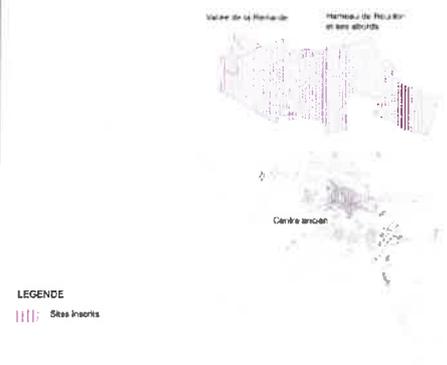
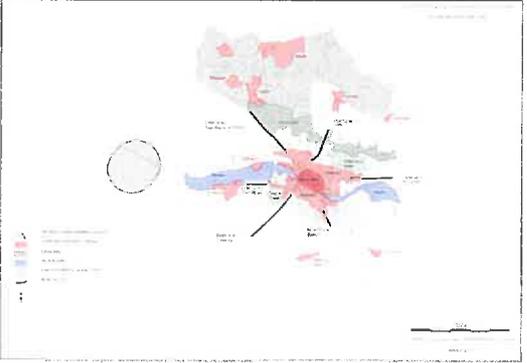
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)

Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet

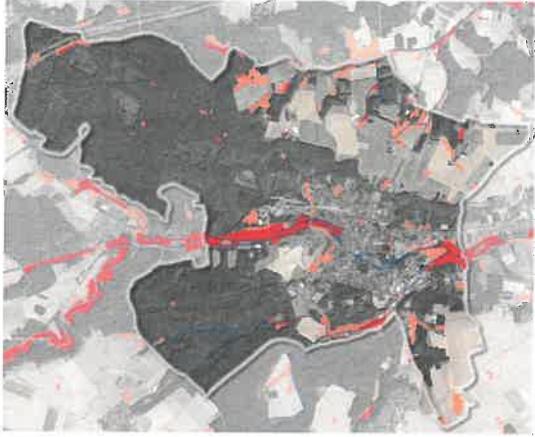
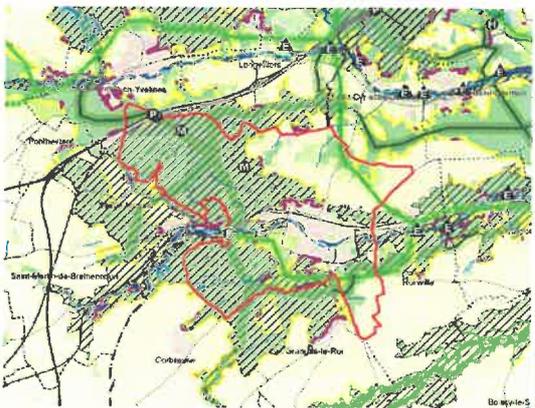
<p>Le projet conforme par le rapport de compatibilité est soumis à l'avis des habitants.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité.</p>
<p>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</p> <p>- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité, parmi les documents listés à la rubrique 3.7, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document.</p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité.</p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Si oui, préciser les effets</p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

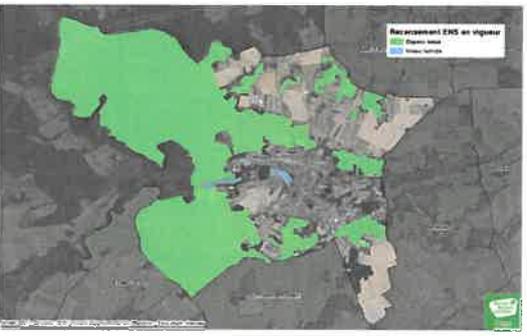
5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve instituée en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

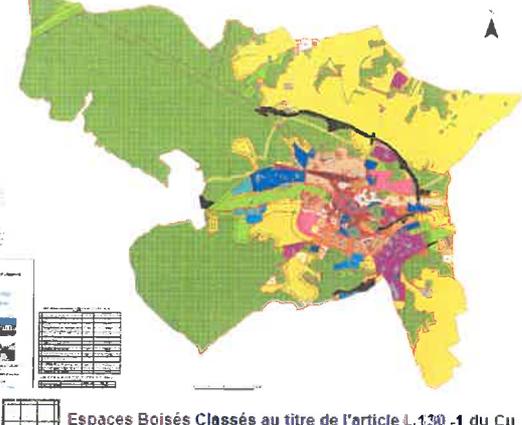
Annexe II

<p>Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 <p>Vallee de la Marne - Plateau de Paris et ses abords</p> <p>Centre ancien</p> <p>LEGENDE Sites inscrits</p>
<p>Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRI des vallées de l'Orge et de la Sallemouille</p>
<p>Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un site patrimonial remarquable a été établi en 2020 sur la commune de Dourdan</p> 

Annexe II

<p>Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dourdan dispose de plusieurs édifices classés au titre des Monuments Historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Église Saint-Germain L'Auxerrois - Le château de Dourdan - Le musée municipal (partie du château) -
<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En 2019, le SAGE Orge-Yvette identifie plusieurs zones humides probables et avérées sur le territoire de Dourdan</p>  <p style="font-size: small;"> ■ Zones humides avérées ■ Zones humides probables — Réseau hydrographique </p>
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des composantes de la trame verte et de la trame bleue sont identifiées au SRCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réservoir de biodiversité constitué par les entités boisées (forêt de Saint Arnoult et forêt de l'Ouye) - Plusieurs corridors de la sous-trame arborée (ils traversent les forêts de Saint Arnoult, Sainte Mesme et Dourdan) - Un corridor écologique de la sous-trame bleue (le long de l'Orge) - Un corridor écologique de la sous-trame herbacée  <p>(source : SRCE)</p>

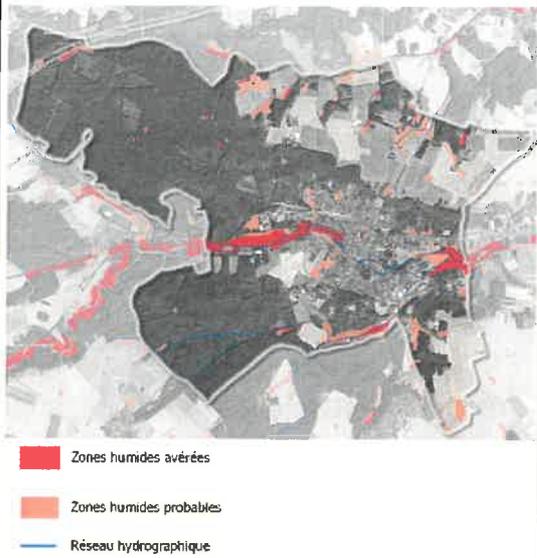
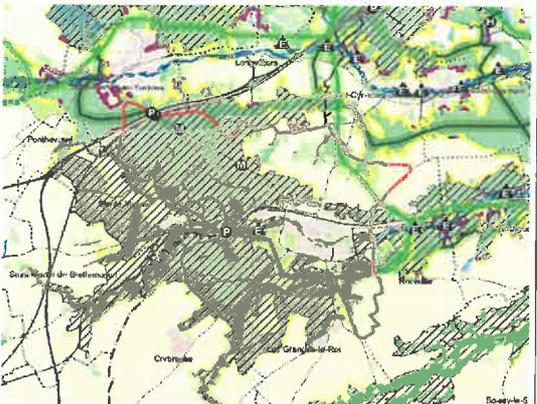
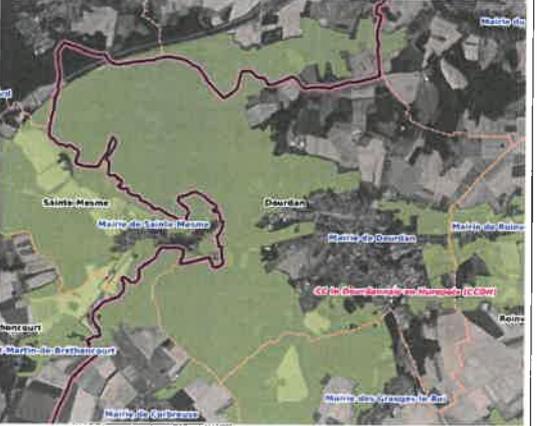
<p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une ZNIEFF de type I recouvre 3 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ruisseau de la forêt de l'Ouye - Les mares de la forêt de Dourdan - Les bassin et aulnaie de Roinville <p>Une ZNIEFF de type II recouvre les principaux espaces boisés de la commune, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forêt de Saint Arnoult - La forêt de l'Ouye  <p>(source : Géoportail)</p>
<p>Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces classés ENS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la forêt de Saint-Arnoult, la forêt de l'Ouye et les différents boisements sur le plateau et les coteaux sont identifiés en espace boisé, - les Fontaines Bouillantes et la partie de la vallée de l'Orge en entrée de ville ouest en zone humide. 
<p>Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un espace boisé classé prévu à</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sont classés EBC la forêt de Saint-Arnoult, la</p>

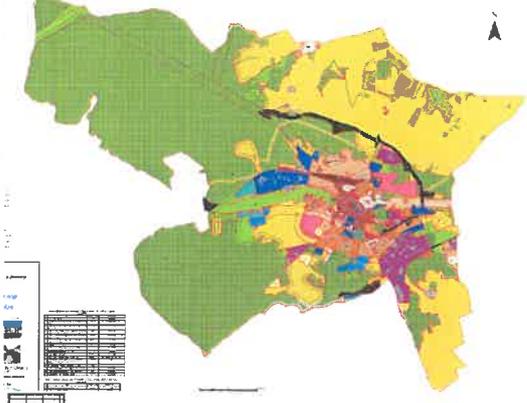
l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			forêt de l'Ouye et les différents boisements sur le plateau et les coteaux identifiés en espace boisé. 
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe II

carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve instituée en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En 2019, le SAGE Orge-Yvette identifie plusieurs zones humides probables et avérées sur le territoire de Dourdan

Annexe II

		
<p>D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 
<p>D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une ZNIEFF de type II recouvre les principaux espaces boisés de la commune, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forêt de Saint Arnoult - La forêt de l'Ouye  <p>(source : Géoportail)</p>
<p>D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<p>D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sont classés EBC la forêt de Saint-Arnoult, la forêt de l'Ouye et les différents boisements sur le plateau et les coteaux identifiés en espace boisé.  Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.130 -1 du Cu
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?			
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Si oui, précisez :			

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du

présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Octobre / novembre 2023

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

Oui

Non

- participation du public par voie électronique

Oui

Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

Oui

Non

Si oui, préciser lesquelles

Modification du Plan local d'urbanisme

- autre, préciser les modalités

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques

auxquelles elles se rattachent

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(Personne publique responsable)

Fait à	DOURDAN	le,	18/07/2023
Nom	DE CARVALHO	Prénom	PAOLO
Qualité	Maire		

Signature

